



Les enjeux industriels

notre spécialité

Acteur reconnu en France et à l'international pour son expertise juridique des enjeux industriels, le cabinet Grenier Avocats assiste étroitement, et depuis plus de 15 ans, des groupes industriels (issus d'univers aussi divers que l'armement, l'automobile, les matériaux de constructions, l'ingénierie d'infrastructures de transports, l'énergie ou encore l'agro-alimentaire), des compagnies d'assurances et de réassurance ainsi que des courtiers en assurance.

Au profit de sa clientèle, le cabinet Grenier Avocats offre une large palette de compétences : accompagnement dans des affaires de responsabilité pour vice caché ou du fait de produits défectueux ; Prise en charge de la rédaction et des litiges liés aux contrats commerciaux ; Mise en place et révision des contrats associés aux programmes d'assurance ; Contentieux relevant du droit privé et du droit public notamment pour des entités maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, assistants de maître d'ouvrage ainsi que des titulaires de marchés.

Très attaché à une posture empathique à l'égard de ses clients et une relation étroite avec des dirigeants et juristes d'entreprises, le cabinet Grenier Avocats met tout en œuvre pour offrir un accompagnement très personnalisé et pratique qui va bien au-delà de sa mission première de défense.

En effet, l'équipe du cabinet se donne les moyens de prendre le temps de découvrir finement le métier, l'environnement et les process de ses clients afin d'identifier au mieux leurs besoins spécifiques.

Grâce à cette approche pragmatique, les clients du cabinet bénéficient de conseils toujours plus pointus et obtiennent des solutions concrètes pour anticiper leurs risques et par conséquent s'assurer une zone de confort et de protection toujours plus grande.

Réactivité

En cohérence avec son exigence de personnalisation des solutions offertes à ses clients, le cabinet Grenier Avocats met également tout en œuvre pour démontrer sa présence réelle dans les échanges réguliers et encore plus dans les situations d'urgence. L'équipe a pour ligne de conduite de répondre dans les plus brefs délais aux clients du Cabinet et elle se mobilise très rapidement à des moments critiques pour ses clients. Le cabinet Grenier Avocats est devenu l'un des partenaires privilégié et régulier de plusieurs de ses clients.



3 QUESTIONS À CLAIRE LAPORTE

Vous avez intégré un volet Sciences Humaines dans votre formation. Sûrement très utile ?

Indiscutablement car la dimension humaine est au cœur de notre métier d'avocat. Je suis en effet diplômée d'un DEUG en sociologie. Sous l'angle du droit, je suis spécialisée en droit des affaires et j'ai obtenu un Master II « Juriste d'affaires à l'Université de Paris 12. Je suis avocat au Barreau de Paris depuis 2010.

Mes premiers pas professionnels ont débuté par un stage au Pôle financier du Parquet du TGI Paris, ce qui m'a permis d'aborder le contentieux des affaires dans sa dimension pénale.

Votre pratique s'inscrit-elle essentiellement en contentieux ?

J'ai construit mon expérience au sein de cabinets spécialisés en conseil aux entreprises, fusions-acquisitions, ainsi qu'en droit pénal des affaires. J'interviens en effet beaucoup, pour 80 % de mes dossiers au sein du cabinet Grenier Avocats, en contentieux des affaires, en particulier en droit de la responsabilité civile, droit des assurances et risques industriels. Le contentieux est exigeant, il suppose d'être à la fois créatif, réactif et rassurant pour les clients qui peuvent être légitimement fragilisés dans ces situations.

Plus concrètement, pour quelles problématiques intervenez-vous ?

J'interviens au profit d'une clientèle d'industriels spécialisés dans des domaines comme la construction, les véhicules industriels, les produits, matériaux et équipements ou encore dans le domaine du contrôle technique que ce soit en France et à l'international (gestion de sinistres sur les produits livrés, nuisances environnementales). Même si je suis régulièrement amenée à plaider devant les tribunaux civils et commerciaux je joue également un rôle de conseil auprès de mes clients notamment dans le cadre de la rédaction de contrats (contrats commerciaux, clauses de limitation de responsabilité, garantie de passif, analyse de polices d'assurance) dans le but de limiter les risques auxquels nos clients sont quotidiennement confrontés. Au fil des années, j'ai en effet pu constater que ma pratique contentieuse était précieuse pour conseiller au mieux les clients que j'assiste également en conseil notamment en matière de baux commerciaux.



L'international

notre territoire

Le cabinet Grenier Avocats dispose des compétences et de l'expérience nécessaires pour offrir à ses clients, en France et à l'étranger, tous les services juridiques liés aux enjeux industriels d'un cabinet international.

En effet, l'équipe du cabinet Grenier Avocats, totalement bilingue anglais, consacre la moitié de son temps à des dossiers internationaux ; Le cabinet est en lien permanent avec plus de 50 correspondants étrangers qui sont principalement implantés en Afrique, en Asie et aux Etats-Unis.

Dans toutes ses interventions à l'international, le cabinet Grenier Avocats s'attache à constituer des équipes très spécifiques aux affaires traitées et cela en accord avec les besoins de ses clients.

Aussi, le cabinet Grenier Avocats est le représentant en France du réseau international CMI Clausen Miller International.

Adaptabilité

Cette faculté de travailler en relation avec plusieurs systèmes de droit et d'avoir accès à des zones du monde très différentes favorise un état d'esprit d'ouverture, de compréhension des différences et exige de solides aptitudes d'adaptation.



3 QUESTIONS À STÉPHANIE IMBAULT

Pourriez-vous nous dire quelques mots de votre formation qui est incontestablement caractérisée par sa forte dimension internationale ?

Je suis diplômée d'un Master 2 « Droit International économique » spécialisé en droit des affaires internationales (Paris I - Sorbonne), d'un LLM « International Legal Practice » obtenu en Australie ainsi que d'une Licence en Sciences Politiques (Université de Versailles). D'une manière générale, ma formation a été très orientée vers l'acquisition d'un savoir-faire spécifique au monde des échanges économiques. Je suis au Barreau de Paris depuis 2010.

Comment s'explique votre forte expertise dans le domaine des projets industriels ?

J'ai acquis mon expérience au sein de cabinets internationaux en France et en Australie en droit des affaires et financement de projets dans le domaine de l'énergie. J'ai été amenée à travailler tout particulièrement sur l'Afrique avec une pratique pointue du droit OHADA (Droit des affaires harmonisé sur 15 pays africains). Mes domaines d'intervention sont le droit commercial et des sociétés, le droit des investissements ainsi que le droit de l'énergie. Aujourd'hui, je peux intervenir en Conseil, par exemple pour la rédaction de contrats commerciaux, dans le cadre d'audits, ou pour des opérations commerciales telles que des fusions-acquisitions. J'accompagne notamment des industriels dans la rédaction et la négociation de contrats et d'actes juridiques dans plusieurs pays d'Afrique francophones et anglophones.

Et au sein du cabinet Grenier Avocats, votre pratique est également contentieuse ?

Mon activité en Conseil reste très importante au sein du cabinet même si aujourd'hui le Contentieux représente 30 % de mes interventions. J'interviens dans le domaine de la responsabilité civile, et plus particulièrement dans le domaine des risques industriels, la spécialité du cabinet. J'interviens également régulièrement dans des situations précontentieuses lorsque les clients cherchent à trouver un accord amiable pour éviter une procédure judiciaire, souvent plus longue et onéreuse.

L'expertise

nos sept grands domaines d'intervention

Hautement spécialisé dans la pratique juridique liée aux enjeux industriels, le cabinet Grenier Avocats dispose d'un large spectre de compétences. Cette pluralité de savoir-faire permet également au Cabinet de sensibiliser, de conseiller et d'accompagner ses clients sur leurs risques éthiques, économiques et politiques.

Maîtrise des risques industriels

Le cabinet Grenier Avocats intervient depuis plusieurs années au profit de clients dont les univers sont très divers (automobile, transport, énergie, matériaux de construction, agro-alimentaire...). Une diversité de clients et un degré de spécialisation qui lui permettent d'identifier et d'anticiper rapidement les risques d'industriels.

Assurance et réassurance

Du fait de ses liens étroits avec les compagnies d'assurance et les courtiers d'assurance, le cabinet Grenier Avocats dispose d'une solide expertise du traitement juridique assurantiel : audit de polices d'assurance, soutien dans la définition des garanties, analyse juridique de polices d'assurance...

Contentieux des affaires et des procédures d'arbitrage

Le cabinet Grenier Avocats assure la défense de ses clients aussi bien à travers une approche classique du contentieux que via des procédures d'arbitrage et des modes de règlement alternatifs des conflits.

Droit pénal des affaires

Le cabinet Grenier Avocats est très régulièrement sollicité pour intervenir sur des dossiers dont les conséquences pour les dirigeants des entreprises concernées peuvent être très graves. Tout est systématiquement mis en œuvre pour éviter un procès au pénal.

Responsabilité civile

Le cabinet Grenier Avocats intervient régulièrement pour défendre ses clients sur des dossiers liés à des produits défectueux.

Droit des marchés publics

Régulièrement chargé d'accompagner tant des personnes publiques que des entreprises privées, le cabinet Grenier Avocats dispose d'un important savoir-faire sur des affaires liées aux marchés publics.

Joint-ventures / contrats commerciaux et de coopération internationaux

Le cabinet Grenier Avocats intervient également en droit commercial en support de services juridiques ou directement auprès d'opérationnels. Il fournit notamment des conseils dans la rédaction de contrats commerciaux et apporte tout son savoir-faire en matière de négociation.

Compétitivité

Au regard de sa haute spécialisation dans le domaine des enjeux industriels, de sa dimension internationale et de sa double compétence Conseil & Contentieux, le cabinet Grenier Avocats se donne les moyens de rester accessible tout en offrant des prestations haut de gamme.

3 QUESTIONS À KAREL ROYNETTE

Peut-on dire que vous avez une « culture juridique » franco-américaine ?


C'est un peu vrai. Je suis avocat aux Barreaux de Paris (2007) et de New-York (2010). J'ai obtenu un Master II de droit américain (LLM) de la « Louisiana State University ». Pendant deux ans, en Louisiane, au sein d'un cabinet, d'une dizaine d'avocats, spécialisé en contentieux, j'ai travaillé comme juriste en Responsabilité civile et Assurances. J'avais en charge une clientèle de particuliers victimes d'accidents industriels, d'accidents de la vie...

Quels sont vos principaux domaines d'activité pour lesquels vous intervenez à l'échelle internationale ?

Le cabinet Grenier Avocats a le privilège d'avoir 50 % de dossiers internationaux car il a une clientèle de grands groupes industriels, présents dans le monde entier. De fait, toute l'équipe intervient au profit du siège et des filiales de ces groupes qui sont issus d'univers très divers comme l'agro-alimentaire, la grande distribution, les matériaux de construction, les infrastructures publiques... Le droit des affaires, les contentieux des contrats commerciaux et du droit en responsabilité civile, l'arbitrage international et le droit des assurances sont mes spécialités.

Vous dites qu'au-delà de sa « compétence juridique internationale », le cabinet Grenier Avocats a pour atout d'être en mesure d'offrir des missions en conseil et en contentieux. Pourquoi cette double expertise est-elle importante pour vos clients ?

La plus-value du cabinet, c'est vraiment de pouvoir offrir à nos clients à travers notre travail de conseil, la possibilité d'anticiper des risques pouvant survenir. Je souhaite d'ailleurs souligner qu'une mauvaise appréhension des risques assurantiels peut avoir des impacts financiers considérables pouvant mettre une entreprise en danger de fermeture. Sur le plan du conseil, nous pouvons intervenir dans le cadre de la contractualisation d'affaires, de la mise en place de conventions internes, de clauses de limitation en responsabilité civile, de négociations avec des partenaires (réseaux de distribution) ou encore sur des problèmes de droit de la concurrence. S'agissant de contentieux, nous pouvons être sollicités pour des situations très différentes par exemple pour un accident, une défaillance technique, une usine défectueuse, un retard dans l'exécution d'une commande ou un équipement qui ne correspond pas à un cahier des charges.



“Focus sur...
la mise en place
d'un programme
d'assurances”

Le cabinet Grenier Avocats conseille régulièrement ses clients sur les aspects juridiques liés à la mise en place d'un programme d'assurances.

Plus concrètement, l'équipe d'avocats réfléchit à l'architecture du programme, conseille sur les garanties en lien avec les courtiers ou assureurs, et apporte son expertise dans la rédaction de polices d'assurances, notamment au regard de l'interprétation possible d'un juge.

Elle permet ainsi à ses clients de soulever des questions qui ne sont généralement pas posées par les autres intervenants et d'anticiper le plus largement possible des problématiques futures.

Transparence

En France comme à l'étranger, le cabinet Grenier Avocats associe étroitement ses clients dans le suivi du traitement de son ou ses dossiers. En effet, chaque client du cabinet connaît bien l'avocat en charge de son ou de ses dossiers ; Un client est systématiquement associé à la sélection et au choix de partenaires à chaque fois qu'un dossier l'exige.

3 QUESTIONS À ANNE-SOPHIE LILTI

Votre formation ainsi que votre orientation professionnelle montrent une posture très internationale. Quels bénéfices pour vous et les clients du cabinet Grenier Avocats ?

En effet, je suis diplômée d'un Master 2 en droit international des affaires orienté vers le droit des transports et l'arbitrage ainsi que d'un LLB de droit privé que j'ai obtenu à l'université de Leeds en Angleterre. Depuis 2015, je suis avocate au Barreau de Paris. D'un point de vue professionnel, mon expérience est également internationale puisque j'ai travaillé dans deux cabinets d'avocats, un parisien au sein duquel j'ai beaucoup pratiqué le droit des transports et un new-yorkais, dont la pratique en droit des affaires était plus généraliste. J'ai également collaboré au sein de la direction juridique d'un grand groupe français, leader sur le marché de l'énergie nucléaire. Ce parcours international mes interventions avec les correspondants étrangers du cabinet Grenier Avocats qui sont nombreux.

Quelles sont vos « spécialités » au sein du cabinet Grenier Avocats ?

Je me différencie par une connaissance du droit des transports et du domaine nucléaire. J'interviens dans ces domaines du droit, aussi bien en France qu'à l'étranger, aussi bien pour des dossiers de contentieux civil et commercial que dans le cadre de procédures d'arbitrage et de médiation. Aussi, depuis trois ans, j'enseigne la procédure civile à des étudiants de 2ème année de droit à l'Université de Paris X - Nanterre. L'enseignement oblige à faire preuve d'une capacité d'explication et de raisonnement et astreint à une expression claire et posée.

Vous êtes particulièrement impliquée dans des activités de médiation qui sont portées par la Chambre de Commerce Internationale de Paris. Pourquoi ce goût prononcé pour l'arbitrage ?

Il est important de souligner que la CCI de Paris (Chambre de Commerce Internationale de Paris) est une institution de référence internationale en matière d'arbitrage. Cette manière différente de régler des conflits m'intéresse beaucoup car cette option est choisie par les parties pour des raisons de confidentialité et de souplesse, qui n'apparaissent pas dans un contentieux classique, auxquelles s'astreignent les intervenants (les clients, les avocats et les arbitres). La médiation est également une voie à ne pas écarter dans la recherche de solutions. Par ailleurs, l'expérience montre que l'arbitrage et surtout la médiation sont des solutions plus avantageuses pour un client.

La reconnaissance

nos distinctions

En quelques années, le cabinet Grenier Avocats a su démontrer sa légitimité dans la pratique juridique des enjeux industriels comme en témoignent plusieurs de ses distinctions :

2016 / Le Monde du Droit

Dans le cadre du Palmarès des Avocats 2016, le cabinet Grenier Avocats s'est vu décerner un trophée d'Argent en Assurances.

2015 / Le Monde du Droit

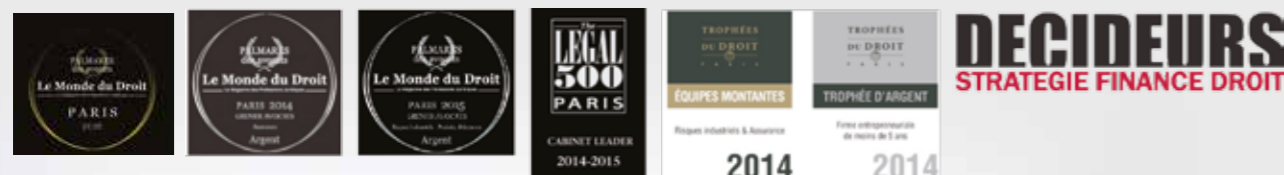
Dans le cadre du Palmarès des Avocats 2015, le cabinet Grenier Avocats s'est vu décerner deux trophées : un premier en or pour l'Assurances et le second, en argent pour les Risques industriels - Produits défectueux.

2014 2015 / Magazine Décideurs

Deux labels remis au Cabinet Grenier Avocats caractérisant sa pratique « d'excellente » en risques industriels et reconnaissant sa « forte notoriété » en responsabilité des produits.

2014 / Les Trophées du Droit

Un événement qui a récompensé le cabinet Grenier Avocats avec deux trophées en argent, un pour les « Risques industriels & Assurances » et un second pour une « Firme entrepreneuriale de moins de 5 ans ».



“Focus sur...
Trois exemples
d'affaires majeures”

Le cabinet Grenier Avocats a été sollicité pour trois affaires qui ont largement été médiatisées :

Les recours entre assureurs de programmes internationaux pour l'indemnisation des victimes d'un déraillement de train mortel en Californie. Le Cabinet a été mandaté par un assureur américain pour exercer ces recours.

Les aspects assurantiels du recours d'une entreprise agroalimentaire française suite au retrait en Asie de produits pour bébés ayant généré un préjudice de plusieurs centaines de millions d'euros.

Le tsunami qui a frappé les côtes d'Indonésie le 26 décembre 2004 et qui a détruit la cimenterie Lafarge à Benda Aceh. Le cabinet Grenier Avocats a accompagné le cimentier Lafarge obtenant une indemnisation de 100 millions d'euros ayant permis la reconstruction de l'usine.

Indépendance

Au sein des groupes pour lesquels il collabore, le cabinet Grenier Avocats profite de son statut d'indépendant pour apporter « librement » aux juristes internes mais également au plus haut niveau hiérarchique des sociétés, ses conseils les plus éclairés.

3 QUESTIONS À PATRICE GRENIER

Votre cabinet est spécialisé dans la pratique juridique des enjeux industriels. Un positionnement en lien avec vos débuts professionnels ou vos diplômes ?

Ma formation n'est pas connectée spécifiquement aux enjeux industriels. Je suis diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris - Sciences Po- et titulaire d'un troisième cycle de droit de l'Université Paris II. Je suis rattaché au Barreau de Paris depuis 1990. Mon parcours professionnel est, quant à lui, en lien avec la spécialisation de mon cabinet. Après une première expérience dans un cabinet d'avocats au Royaume-Uni en qualité de juriste puis d'avocat, j'ai développé une clientèle d'industriels, de courtiers et d'assureurs aussi bien en France qu'à l'étranger. Les enjeux industriels sont devenus pour moi une passion. D'où mes formations en responsabilité civile, environnement et assurances. Je suis attaché à ce que l'équipe soit inventive, fasse preuve de proximité et soit en empathie avec les clients et leurs besoins.

Vous avez également souhaité créer un cabinet avec une forte dimension internationale. Pourquoi ?

Cette ouverture est une véritable richesse pour nos clients mais aussi pour toute mon équipe. Elle me tenait à cœur dans l'exercice de ma profession. Nous sommes en mesure de proposer à notre clientèle, implantée dans différentes régions du monde, une pratique juridique courante en anglais et surtout une connaissance très pointue de systèmes juridiques différents, notamment en common law et en droit Ohada.. J'ajoute que le cabinet est correspondant à Paris du réseau d'Avocats Clausen Miller International.

Un groupe industriel français présent à l'international vous a nommé comme personnalité indépendante pour présider son comité d'audit éthique. En quoi cette nomination est-elle importante au regard des valeurs que vous défendez dans votre cabinet ?

L'indépendance est une valeur essentielle du cabinet, en particulier dans notre manière « d'être présent » chez nos clients. Je l'associe avec la créativité qui guide chacun de nos avocats. Nous avons régulièrement à sensibiliser les dirigeants sur l'importance de protéger leurs collaborateurs, leurs clients ainsi que leurs prestataires de risques divers pouvant être graves et susceptibles d'impacter la survie de l'entreprise dans certains cas. Il est donc indispensable que notre parole puisse être totalement libre, ce qui n'est pas toujours facile lorsqu'un lien hiérarchique existe. Cette nomination démontre que ce groupe a parfaitement compris que notre accompagnement était efficace et juste dans l'indépendance.

Une adresse prestigieuse au cœur de Paris

Idéalement situé au cœur de Paris, le cabinet Grenier Avocats offre à sa clientèle haut de gamme, française et internationale, les meilleures conditions d'accueil et d'écoute.

GrenierAvocats
CABINET D'AVOCATS - LAW FIRM

